



Canton d'Eymoutiers.  
Communes de Nedde et Rempnat.

Situation : à 55 km au Sud-Est de Limoges et à 10 km d'Eymoutiers.

Superficie : 17 ha.  
Arrêté d'inscription du 5 Août 1987.

## SITE INSCRIT DES ROCHERS DE NEGREMONT



*Les rochers de Nègremont dans le lit de la Vienne. (Ph. A. Oustric.)*

### **NATURE ET INTERET DU SITE**

Le site concerne une portion de la vallée de la Vienne au cours très torrentueux, au Nord-Ouest du Puy de la Garde que la rivière contourne.

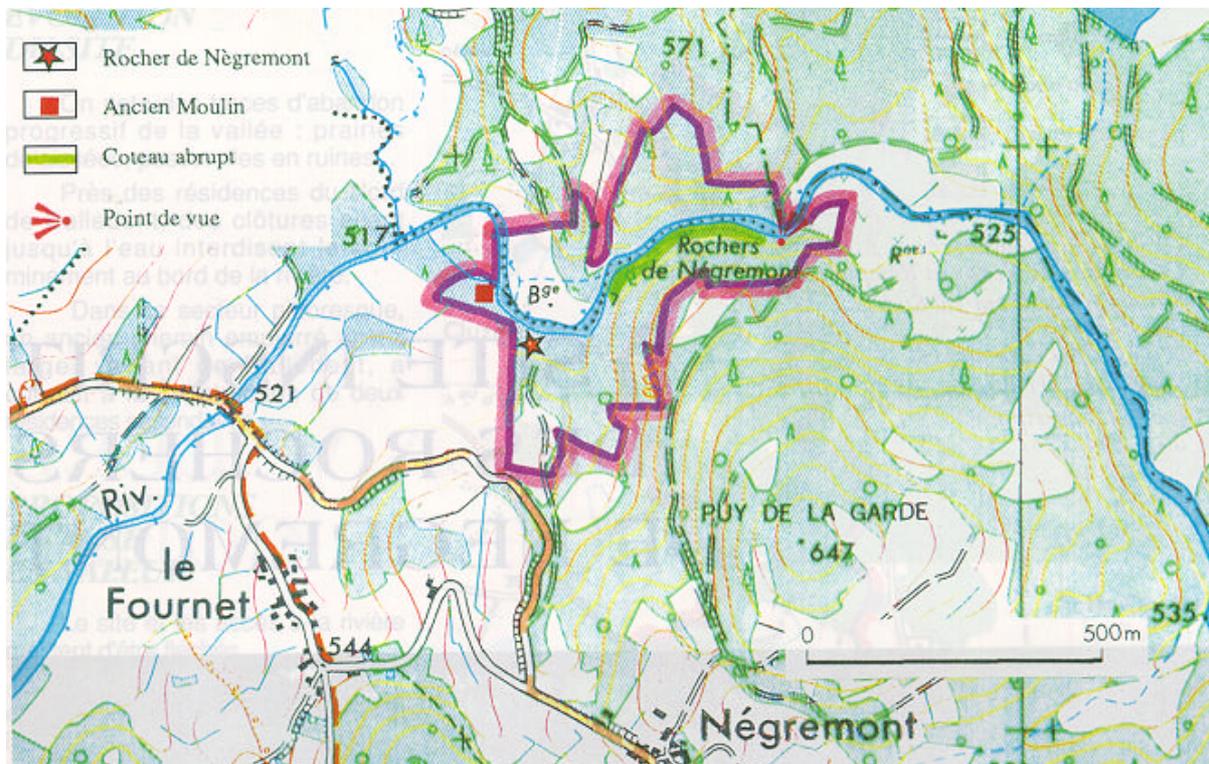
Une première chute provoquée par le franchissement d'une barre rocheuse marque la limite entre la Creuse et la Haute-Vienne et constitue celle du site en amont. La falaise de la rive droite, haute d'environ quatre mètres, occupée par une lande, domine les blocs rocheux qui encombrant le cours et l'élargissent en deux bras animés par la cascade et de nombreuses cascadelles.

La Vienne traverse ensuite par une succession de petits rapides une zone encaissée encombrée de blocs aux formes pittoresques

émoussées par l'érosion. Chênes, bouleaux et hêtres occupent le bas des pentes.

Dans la partie aval du site, une chute d'environ un mètre alimentait un moulin aujourd'hui en ruines, sur la rive gauche. C'est à cet endroit que se situe le rocher de Nègremont, énorme bloc fracturé de cinq mètres de haut, qui se tient en équilibre sur un socle rocheux.

L'accès se fait depuis Nègremont par un chemin à flanc de coteau sur le puy de la Garde. La descente dans la vallée abrupte ainsi que le cheminement le long de la Vienne s'avèrent difficiles pour certains promeneurs. Le parcours est plus aisé pour rejoindre la Vienne près du moulin, mais le fléchage est déficient.



## **EVOLUTION DU SITE**

Le boisement des coteaux progresse rendant la présence des anciennes landes difficilement perceptible.

## **PROPOSITIONS DE MISE EN VALEUR**

Une signalisation et un fléchage des différents accès avec leur niveau de difficulté guiderait efficacement les promeneurs. Un panneau explicatif implanté près du moulin pourrait évoquer l'activité ancienne.